

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 364

présenté par
Mme Verdier-Jouclas

ARTICLE 6

À l'alinéa 5, substituer à la référence :

« présent VII »

la référence :

« VII du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.